

**Séance  
extraordinaire  
2018-08-27ss2**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 27 août 2018 à 20 heures à laquelle sont présents, M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Modification de la résolution numéro 2018-03-11, résolution au MDDELCC pour une demande dans le cadre du nouveau trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

**1. Ouverture de la séance**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

**2. Vérification des présences**

**Sont présents :** M<sup>me</sup> Jocelyne Caron, mairesse  
M. Pierre Martineau, siège # 1,  
M. Jonathan Daigle, siège # 2,  
M<sup>me</sup> Pauline Joncas, siège #3,  
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,  
M<sup>me</sup> Évelyne Gallet, siège # 5,  
M<sup>me</sup> Chantal Côté, siège # 6

**2018-08-01ss2**

Adoption de  
l'ordre du jour

**3. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas, appuyé par la conseillère Chantal Côté, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**2018-08-02ss2**

Modification  
résolution  
2018-03-11  
MDDELCC

**4. Modification de la résolution numéro 2018-03-11, résolution au MDDELCC pour une demande dans le cadre du nouveau trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace autorise Tetra Tech QI à déposer en son nom toutes les demandes au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation

des travaux du projet «Ajout d'un trop-plein pompé sur la rue du Manoir Est».

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ainsi que les fiches techniques révisées pour le poste de pompage et le trop-plein pompé Manoir est indiquant les nouvelles capacités étalonnées (l'évaluation de la capacité réelle après la mise en service) de ces ouvrages de façon à mettre à jour le chapitre 2 du Cahier des exigences de la municipalité.

Que dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission serait reportée au-delà de la date prévue, la Municipalité s'engage à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques des nouvelles dates de fin prévues des travaux et de la transmission de l'attestation.

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

**Période de questions**

**5. Période de questions générales**

Aucune personne n'était présente à la séance extraordinaire.

**2018-08-03ss2**

**6. Levée de la séance**

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, appuyé par la conseillère Évelyne Gallet, que la séance soit levée à 20 h 06.

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron  
Mairesse